

Avis du 21 décembre 2018 : Modifications sur le prospectus des FCP suivants

- **FCP DORVAL GLOBAL CONVICTIONS : création d'une part Q**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Global Convictions :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
I	FR0010690974	EUR
R	FR0010687053	EUR
N	FR0013307626	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013391166
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : 50% indice EONIA Capitalization Index 7 D et 50% indice MSCI des actions internationales dividendes nets réinvestis MSCI World NR (EUR)
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces part. Les autres dispositions des prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 28/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

• **FCP DORVAL GLOBAL CONVICTIONS PATRIMOINE : création d'une part Q**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Global Convictions Patrimoine :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
I	FR0013333846	EUR
R	FR0013333838	EUR
N	FR0013333820	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013391174
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : 40% Bloomberg Barclays EU Govt 0-5 Year TR + 40% Bloomberg Barclays EU Govt 5-10 Year TR et 20% du MSCI World 100% Hedged to EUR Net TR
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

Le prospectus de vos FCP ont été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions des prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 28/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

- **FCP DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO : création d'une part Q et introduction des critères ESG dans le processus de sélection des valeurs**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Manageurs Smid Cap Euro :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
N	FR0013299195	EUR
I	FR0013247764	EUR
R	FR0013247749	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

1- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013392347
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : MSCI EMU Mid Cap Index net total return, calculé dividendes réinvestis
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

2- Introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs

Soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les gérants du fonds Dorval Manageurs Smid Cap Euro intégreront dorénavant ces critères extra-financiers dans leurs évaluations.

Le processus d'évaluation des managers est donc modifié comme suit :

« Les gérants évaluent les managers selon 9 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : « Développeur » et « Gestionnaire ». Il est à noter que les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette évaluation. »

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « Développeur » et « Gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / Expérience et réseau relationnel	Charisme / capacité à s'entourer et à convaincre
Connaissance de l'environnement concurrentiel	Capacité d'exécution / culture de la marge
Clairvoyance stratégique / capacité à s'adapter, sens de l'innovation	Respect des engagements financiers / transparence
Maîtrise de la croissance externe	Implication dans le capital / convergence d'intérêts
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 28/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com

- **FCP DORVAL MANAGEURS EURO : création d'une part Q et introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs**

Nous informons les porteurs de parts du FCP Dorval Manageurs Euro :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise
R	FR0013334380	EUR
I	FR0013334398	EUR
N	FR0013334372	EUR

géré par Dorval Asset Management, des modifications suivantes:

3- Création d'une part Q (C)

La part « Q (C) » revêt les caractéristiques suivantes :

- Code ISIN : FR0013392321
- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Souscripteurs concernés : réservée aux fonds de Dorval AM ou aux collaborateurs de Dorval AM
- Montant minimal de souscription initiale : 1 millième de part
- Montant minimal de souscription ultérieure : 1 millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 EUR
- Frais de fonctionnement et de gestion de 0.10% maximum de l'actif net TTC
- Indice de référence : MSCI EMU NET TOTAL RETURN EURO INDEX
- Commission de performance : néant
- Commission de souscription : 5% maximum
- Pas de commission de rachat
- Décimalisation en millièmes de part

4- Introduction d'un critère ESG dans le processus de sélection des valeurs

Soucieux des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les gérants du fonds Dorval Manageurs Euro intégreront dorénavant ces critères extra-financiers dans leurs évaluations.

Le processus d'évaluation des managers est donc modifié comme suit:

« Les gérants évaluent les managers selon 9 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : « Développeur » et « Gestionnaire ». Il est à noter que les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également intégrés à cette évaluation. »

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « Développeur » et « Gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / Expérience et réseau relationnel	Charisme / capacité à s'entourer et à convaincre
Connaissance de l'environnement concurrentiel	Capacité d'exécution / culture de la marge
Clairvoyance stratégique / capacité à s'adapter, sens de l'innovation	Respect des engagements financiers / transparence
Maîtrise de la croissance externe	Implication dans le capital / convergence d'intérêts
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	

Le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer la création de ces parts. Les autres dispositions du prospectus demeurent inchangées.

La date d'entrée en vigueur de création de cette part est le 28/12/2018.

La documentation juridique des OPC décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible :

Après de la société de gestion, sur simple demande écrite à DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 Rue de Gramont – 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés :

Par e-mail adressé à : informations@dorval-am.com

Ou sur le site internet de la société de gestion www.dorval-am.com